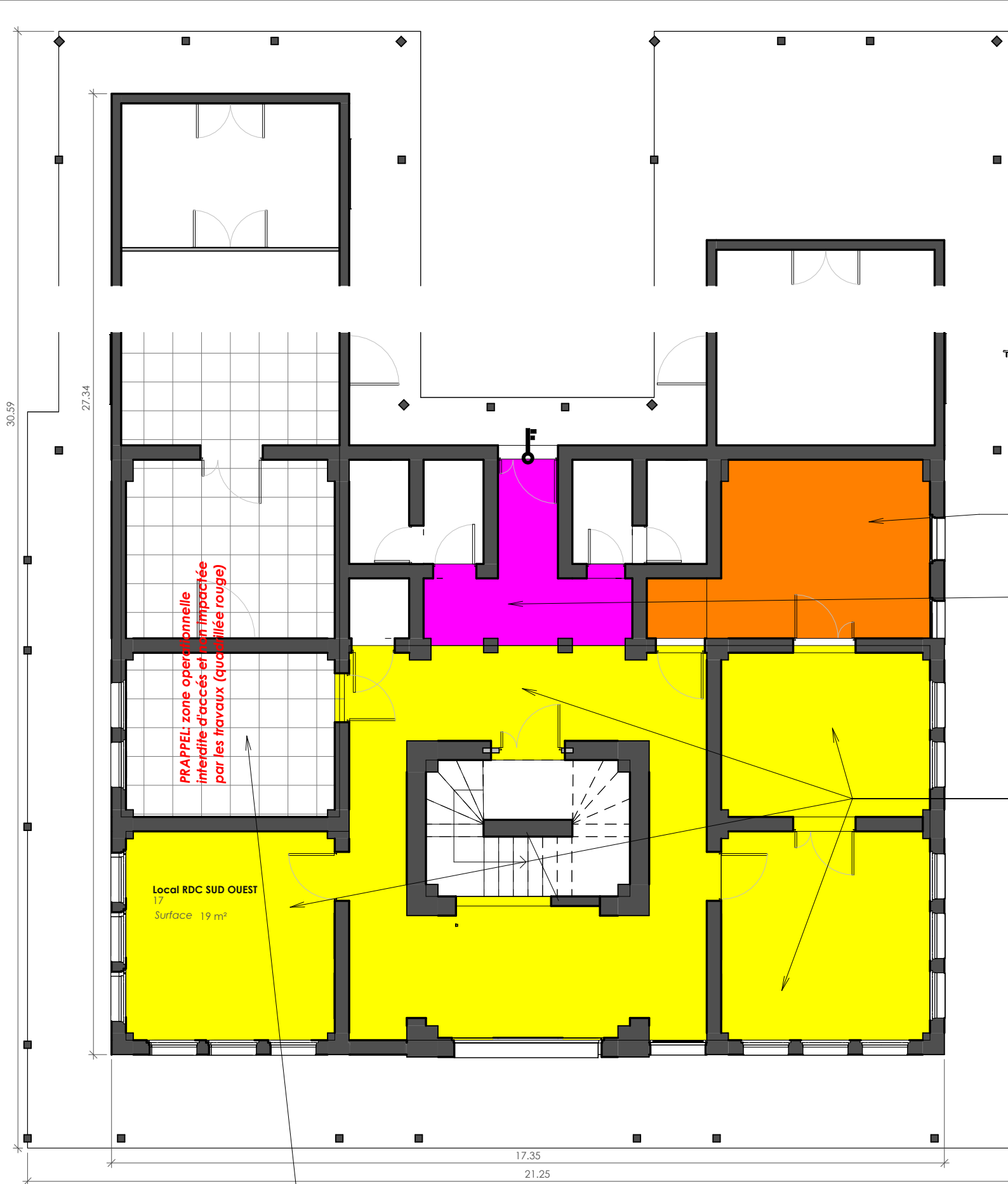




En PSE: Etaisement du plancher conservé en local ST1 durant les travaux (mesure sursécuritaire de réduction du risque dans le local opérationnel)

D'une manière générale (en base comme en PSE):

- Les réseaux opérationnels alimentant les locaux ST1 ST2 et ST3 du RDC seront impérativement **maintenu opérationnel et intacts**, sans coupure, durant et post travaux.
- Les systèmes de contrôle d'accès seront impérativement **maintenu opérationnel et intacts**, sans coupure, durant et post travaux (contrôle accès aux locaux ST1, ST2 et ST3 en particulier).

La méthodologie des travaux devra impérativement le prendre en considération (protection sésurisation de réseaux actifs), décrochage, raccrochage fiable selon les phase de travaux, et en repositionnement définitif post travaux.

D'une manière générale (en base comme en PSE):

- Les systèmes de climatisation (réseaux et équipements),
- Les systèmes BAES (réseaux et équipements)
- Les réseaux et équipements CFA (informatiques) dont goulottes, cheminements
- Les systèmes PC (réseaux et équipements) dont goulottes, cheminements
- Les blocs portes sur murs maîtres,

- Les blocs fenêtres et claustras (menuiserie, huisserie clos)
- les revêtements de sol, et les parois intérieures
- les installations d'éclairage de l'escalier

seront conservés et seront parfaitement fonctionnels et intacts post travaux.

La méthodologie des travaux devra le prendre en considération, dont , décrochage, raccrochage, devoiements ... selon les phase de travaux, **et en repositionnement définitif conforme post travaux.** Y compris tous les moyens de protection nécessaires durant les travaux pour ne pas endommager les existants (réseaux, goulottes, sol, blocs porte, blocs PC et ethernet, tableau électriques

Les travaux en PSE relatifs à la zone orange du RDC comprennent, pour ce bureau conservé le dévoiement et/ou l'adaptation éventuelle des réseaux (y compris hors bureau) pour le maintien opérationnel post travaux de l'ensemble des réseaux CFO CFA CVC existants de ce local.

Les travaux en PSE en zone rose du RDC comprennent la dépose/démolition :

- de l'ensemble des réseaux CFO d'éclairage dont équipements (points lumineux et interrupteurs, goulottes, chemins de cable..), en faux plafond ou applique murale..... jusqu'au point de distribution (TGBT/TD).
- de l'ensemble des plafonds/faux plafond et de leurs structures porteuses
- la création de faux plafond dont structure porteuse à hauteur 2.60m du plancher à adapter selon existant
- l'installation de points lumineux en faux plafond selon calépinage, et mise en oeuvre de nouveaux interrupteurs et réseaux implantés comme à l'existant.
- le recablage des réseaux d'éclairage neuf, jusqu'au TD (dont raccordement) dont points lumineux, interrupteurs, câblage, goulottes, chemins de cable, raccordement, protections.

Les travaux en PSE en zone jaune du RDC comprennent :

- la démolition du plancher haut du rdc (hors plancher haut du local ST1) dont tout équipement porté (faux plafond, structure porteuse , éclairage, bloc sanitaire du r+1 ...).
- la conservation* du TGBT (dans la cage escalier) et des TD avec modification (ajout protection) si éventuellement requis par les nouvelles installations d'éclairage.
- la conservation* et le maintien des réseaux éclairage de la cage d'escalier (non opérationnel)
- la dépose des équipements CFO de type points lumineux généralement en applique,
- la construction d'un nouveau plancher haut du RDC conforme à un usage de type bureau au R+1
- la création de faux plafond dont structure porteuse à hauteur 2.60m du plancher à adapter selon existant
- l'installation de points lumineux en faux plafond selon calépinage
- le recablage des réseaux d'éclairage, dont goulottes jusqu'au TD (dont raccordement) dont câblage, chemins de cable, raccordement, protections.
- la dépose des réseaux sanitaires du R+1 descendants en rdc (eaux grises, eau potable, ...) et obturation étanche de ces derniers.
- la mises en oeuvre de deux réservations 600x200mm à préciser en phase execution.

* Rappel: Les réseaux et équipements conservés pourront, durant les travaux être suspendus/protégés en attente de leur remise en place dans des chemins de cable ou goulottes.

Les réseaux maintenus actifs (non consignés car nécessaire au maintien du contrôle aérien) seront particulièrement identifiés et protégés.